



Jambes, le 02 septembre 2020

Madame Céline Tellier  
Ministre wallonne de l'Environnement  
Rue d'Harscamp, 22  
5000 Namur

REF : N&P/800.43/MAF/LAV

**Objet : Préparation de la COP 15 de la CDB - moratoire relatif aux GDO**

**Copie envoyée à Monsieur Alain Maron, Madame Marie-Christine Marghem, Monsieur Denis Ducarme et Monsieur Willy Borsus**

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons au sujet de la nécessité d'une réglementation mondiale pour une nouvelle technologie de génie génétique appelée « Gene Drive » ou « forçage génétique ». Nous aimerions vous demander d'intervenir en temps utile sur cette question dans le cadre des discussions et des décisions actuelles du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les questions environnementales internationales (WPIEI)<sup>1</sup>, qui prépare actuellement des lignes directrices pour la position des États membres de l'UE et la position de l'UE pour la prochaine conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP 15 de la CDB)<sup>2</sup>.

**Reprogrammation ou extermination des espèces sauvages par le biais du génie génétique**

Au milieu de la sixième extinction massive de la planète, avec un taux d'extinction des espèces sans précédent dans l'histoire de l'humanité (i), une nouvelle technologie de génie génétique appelée « Gene Drive » est en cours de création. Le développement de cette technologie risque de redéfinir, remplacer et exterminer des populations et des espèces sauvages d'animaux et de plantes par le biais du génie génétique (ii).

A l'aide de nouveaux outils de génie génétique tels que CRISPR/Cas9, les moteurs génétiques forcent l'héritage de nouveaux traits à toute la descendance sur des générations de populations et d'espèces sauvages. Une fois libérés dans l'environnement, les organismes génétiquement modifiés pourraient se propager de manière incontrôlée et irréversible dans tous les écosystèmes qui permettent leur survie, indépendamment des frontières nationales ou d'une autorisation légale préalable. Actuellement, il n'existe aucun moyen de rappeler les « Gene Drive Organisms » (GDO) de la nature ou d'inverser leurs effets. Néanmoins, des plans d'éradication existent pour les souris et les rats envahissants, les parasites agricoles comme les mouches des fruits et les maladies véhiculant des

---

<sup>1</sup> <https://www.consilium.europa.eu/en/council-eu/preparatory-bodies/working-party-international-environment-issues/>

<sup>2</sup> <https://www.cbd.int/meetings/COP-15>

moustiques. Les premiers essais sur le terrain et les premières disséminations de moustiques porteurs de gènes sont prévus au Burkina Faso dans un avenir proche.

Étant donné l'absence de méthodologies spécifiques et complètes pour l'évaluation des risques et des technologies, **toute dissémination d'organismes génétiquement forcés**, en particulier à ce stade précoce du développement, **menace sérieusement de nuire à la biodiversité et aux réseaux d'interdépendance des organismes vivants** (iii). Par conséquent, la dissémination d'organismes génétiquement modifiés serait incompatible avec le principe de précaution et les objectifs de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et de son protocole de Carthagène sur la biosécurité, qui exige un "niveau adéquat de protection" contre les effets défavorables sur la diversité biologique des organismes vivants modifiés (OVM)(iv).

### **Le forçage génétique et la Convention sur la diversité biologique (CDB)**

Les organismes génétiquement forcés font l'objet de discussions au sein de la CDB depuis 2015 dans le cadre des travaux de la Convention portant sur la biologie synthétique et l'évaluation des risques des organismes vivants modifiés en vertu du Protocole de Cartagena sur la biosécurité.

Lors de la COP 14 de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique à Sharm-el-Sheik 2018, plus de 200 organisations et experts du monde entier ont appelé à un moratoire mondial sur la dissémination des organismes génétiquement modifiés dans l'environnement (v). Cependant, les dispositions de précaution<sup>3</sup> finalement adoptées lors de la COP 14 pourraient ne pas suffire à empêcher les premières disséminations d'organismes génétiquement forcés prévues dans un avenir proche.

### **Nécessité d'un moratoire mondial sur la dissémination des organismes génétiquement forcés (GDO) dans la nature**

La COP 15 de la CDB à Kunming, en Chine, qui a été reportée au deuxième trimestre 2021, pourrait être la dernière occasion pour appliquer une approche de précaution en arrêtant temporairement les projets de dissémination d'organismes génétiquement forcés dans l'environnement afin de prendre le temps de :

- élaborer et mettre en œuvre des normes de sécurité uniformes au niveau mondial (y compris des stratégies, des instruments et des licences de sécurité) pour la recherche et la manipulation des GDO dans les laboratoires d'utilisation confinée,
- mettre en place un système de notification mondial pour la recherche sur les GDO,
- élaborer des orientations et des méthodologies spécifiques pour l'évaluation des risques des GDO,
- effectuer une évaluation technologique des GDO, y compris l'évaluation des impacts culturels et socio-économiques et des questions éthiques ainsi que des solutions alternatives,

---

<sup>3</sup> <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-19-en.pdf>

- élaborer des mesures efficaces de gestion des risques, telles que des méthodes éprouvées de rappel et de contrôle des GDO,
- élaborer et mettre en place des mesures pour la détection, l'identification et le monitoring des GDO,
- adopter et mettre en œuvre des règles mondiales spécifiques en matière de responsabilité et de réparation des dommages causés par la dissémination intentionnelle ou non de GDO dans l'environnement,
- développer une procédure mondiale de prise de décision sur la libération des GDO,
- mettre en œuvre une interdiction mondiale du développement des GDO ayant un potentiel d'application militaire.

Ces mesures doivent être mises en place avant d'envisager toute dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

Une réunion informelle d'experts européens, organisée par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) en préparation de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-24)<sup>4</sup> de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a récemment formulé la recommandation suivante sur la manière d'inclure certaines de ces exigences dans le document de travail actuel sur la biologie synthétique<sup>5</sup> :

*"Réitérant la décision 14/19 (paragraphe 11), demande en outre aux Parties et aux autres gouvernements, compte tenu des incertitudes actuelles concernant les manipulations menant au forçage génétique d'organismes, d'appliquer l'approche de précaution conformément aux objectifs de la Convention, et de s'abstenir d'introduire dans l'environnement des organismes forcés génétiquement, y compris des disséminations expérimentales à des fins de recherche et de développement, jusqu'à ce que les questions ouvertes, les défis, ainsi que les multiples dimensions du manque de connaissances et de données requises et de l'évaluation identifiées par le AHTEG sur l'évaluation des risques et le AHTEG sur la biologie synthétique aient été abordés et résolus, et en particulier jusqu'à ce que des orientations sur l'évaluation et la gestion des risques aient été élaborées, approuvées et mises en œuvre par les Parties. "*

**Nous espérons que vous envisagerez de prendre des mesures sur cette question urgente de la réglementation sur la transmission génétique en demandant à vos représentants à la WPIEI d'insister pour inclure dans les lignes d'orientation de la SBSTTA 24 un libellé qui mettra fin à toute dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement forcés, y compris à des fins expérimentales.**

---

<sup>4</sup> <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-24>

<sup>5</sup> <https://www.cbd.int/doc/c/5992/a98b/e60a7d8dde36888c553b92d4/sbstta-24-04-en.pdf>

En appliquant strictement le principe de précaution relatif à la recherche et à l'utilisation des GDO aux niveaux national et international, vous répondriez à :

- **La résolution du Parlement européen** du 16 janvier 2020 sur la COP 15 de la CDB, appelant les États membres de l'UE à soutenir un moratoire mondial sur la dissémination d'organismes génétiquement forcés (GDO) dans la nature, lors de la prochaine conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique qui aura lieu en Chine (vi).

- Les avertissements des **agences de protection de l'environnement et de conservation de la nature d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie, de Finlande, de Lituanie, de Malte et de Suisse** soulignant les effets négatifs possibles des GDO sur l'environnement, y compris les changements irréversibles des chaînes alimentaires et des écosystèmes, et les pertes de biodiversité, suggèrent donc une évaluation technologique préalable à toute dissémination dans l'environnement (vii)

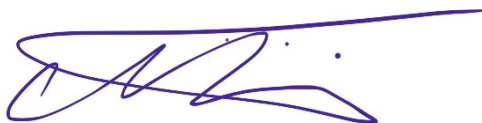
- **Des scientifiques indépendants, tels que le Réseau européen des scientifiques pour la responsabilité sociale et environnementale (ENSSER)**, qui, sur la base de leur rapport scientifique complet sur le forçage génétique (vii), recommandent que, compte tenu de l'imprévisibilité, du manque de connaissances et des effets négatifs potentiellement graves sur la biodiversité et les écosystèmes, toute dissémination (y compris expérimentale) de GDO dans l'environnement soit suspendue afin de permettre une enquête appropriée jusqu'à ce que les connaissances et la compréhension soient suffisantes

- **Plus de 200 organisations et experts dans le monde entier (ix), dont 78 organisations de la société civile de toute l'Europe (x)**, qui réclament un moratoire mondial sur la diffusion des GDO

- Plus de **160.000 citoyens européens** dans une pétition en cours qui demandent aux États membres de l'UE de mettre en œuvre un moratoire mondial sur la libération des GDO (xi)

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le sujet, nous serons heureux de vous mettre en contact avec des experts compétents.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Marc Fichers  
Secrétaire général  
081 32 30 52  
marc.fichers@natpro.be

Catherine Wattiez  
Chargée de mission, campagne OGM  
catherine.wattiez@skynet.be

## **Références**

i IPBES report: Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services

<https://ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services>

ii Esvelt, K., et al. (2014). Concerning RNA-guided gene drives for the alteration of wild populations. *Elife* 17(3). //

Rode, N., et al. (2019). Population management using gene drive: molecular design, models of spread dynamics

and assessment of ecological risks. *Conservation Genetics* 20: 671-690. // National Academies of Sciences

Engineering and Medicine (2016). *Gene Drives on the Horizon: Advancing Science, Navigating Uncertainty and*

*Aligning Research with Public Values*. Washington DC, The National Academies Press

iii Dolezel, M. et al. (2019): Gene Drive Organisms. Implications for the Environment and Nature Conservation.

Umweltbundesamt, Vienna: <https://www.umweltbundesamt.at/fileadmin/site/publikationen/REP0705.pdf> //

CSS, ENSSER, VDW (2019). Gene Drives. A report on their science, applications, social aspects, ethics and

regulations. Online: <https://genedrives.ch/wp-content/uploads/2019/10/Gene-Drives-Book-WEB.pdf>

iv Cartagena Protocol on Biosafety: <https://bch.cbd.int/protocol/text/>

v A Call to Protect Food Systems from Genetic Extinction Technology: The Global Food and Agriculture

Movement Says NO to Release of Gene Drives:

[https://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/forcing\\_the\\_farm\\_sign\\_on\\_letter\\_english\\_web.pdf](https://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/forcing_the_farm_sign_on_letter_english_web.pdf)

vi European Parliament resolution of 16 January 2020 on the 15th meeting of the Conference of Parties (COP15) to the Convention on Biological Diversity (2019/2824(RSP)), paragraph 13:

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0015\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0015_EN.html)

vii Dolezel, M. et al. (2019): Gene Drive Organisms. Implications for the Environment and Nature Conservation.

Umweltbundesamt, Vienna: <https://www.umweltbundesamt.at/fileadmin/site/publikationen/REP0705.pdf>

viii CSS, ENSSER, VDW (2019). Gene Drives. A report on their science, applications, social aspects, ethics and

regulations. Online: <https://genedrives.ch/wp-content/uploads/2019/10/Gene-Drives-Book-WEB.pdf>

ix A Call to Protect Food Systems from Genetic Extinction Technology: The Global Food and Agriculture

Movement Says NO to Release of Gene Drives:

[https://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/forcing\\_the\\_farm\\_sign\\_on\\_letter\\_english\\_web.pdf](https://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/forcing_the_farm_sign_on_letter_english_web.pdf)

x Joint letter by 78 European civil society organisations calling on the EU Commission to advocate for a global

moratorium on the environmental release of Gene Drive Organisms at CBD COP 15: [https://update.zs-intern.de/fileadmin/files/SOS/gene\\_drive/Open\\_Letter\\_to\\_the\\_EU\\_Commission\\_Please\\_support\\_a\\_global\\_moratorium\\_on\\_the\\_release\\_of\\_Gene\\_Drive\\_Organisms\\_30.06.2020.pdf](https://update.zs-intern.de/fileadmin/files/SOS/gene_drive/Open_Letter_to_the_EU_Commission_Please_support_a_global_moratorium_on_the_release_of_Gene_Drive_Organisms_30.06.2020.pdf)

xi European petition calling for a global moratorium on the environmental release of Gene Drive Organisms:

<https://act.wemove.eu/campaigns/gene-drive-moratorium-INT-EN>

Traduit de l'anglais avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)